

# Renseignement, envoi, accumuler

## Effectuez votre rachat en trois étapes

Souhaitez-vous augmenter votre rente? Vous pouvez le faire en effectuant un rachat, il n'y a rien de plus simple!

Si vous accumulez une rente aux termes de DBplus, vous pouvez effectuer un rachat si :

- vous avez déjà participé à un régime de retraite agréé canadien (que les fonds se trouvent dans l'ancien régime ou qu'ils aient été transférés);

**OU**

- vous avez travaillé pour un employeur participant au Régime des CAAT avant votre adhésion (p. ex. à temps partiel ou à titre contractuel);

**OU**

- à tout moment au cours de votre participation, vous avez bénéficié d'un congé non payé ou d'un congé légal (p. ex. un congé parental) et il s'est écoulé plus de six mois depuis la fin de ce congé;


**OU**

- vous avez quitté le Régime des CAAT et vous avez transféré la valeur de rachat hors du Régime, ou vous avez reçu un remboursement de vos cotisations plus les intérêts.

Bien que chaque rachat soit unique, ils passent tous par trois étapes : **renseignement, envoi et accumuler**. Lisez la suite pour découvrir ce que vous devez faire et savoir à chaque étape.



**N'attendez pas!** Il faut compter entre six et neuf mois, voire plus, pour effectuer la plupart des rachats.

## 1 Renseignement : obtenez une estimation et téléchargez le formulaire de demande

Ce que vous devez faire	Ce que vous devez savoir
 Utilisez l'outil de rachat DBplus du Régime des CAAT pour estimer le coût du rachat.	Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de rachat DBplus sur la page de l'estimation.

Vous n'avez pas à prendre de décision définitive concernant le rachat avant la fin de l'étape suivante.

## 2 Envoi : soumettez votre demande de rachat et recevez votre trousse de rachat

Ce que vous devez faire	Ce que vous devez savoir
 Vous et votre employeur devez remplir le formulaire de demande de rachat DBplus.	Si la rente que vous souhaitez racheter a été accumulée auprès d'un autre employeur, envoyez d'abord le formulaire à ce dernier.
 Passez en revue la trousse de rachat que vous avez reçue du Régime des CAAT.	Le Régime des CAAT confirmera votre admissibilité au rachat et vous enverra une trousse de rachat contenant tous les formulaires requis dans un délai de 30 jours.

Vous pouvez maintenant consulter tous les renseignements et décider si un rachat vous convient. Êtes-vous prêt à passer à la prochaine étape?

### 3 Accumuler : organisez le transfert des fonds et recevez la confirmation

Ce que vous devez faire	Ce que vous devez savoir
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Remplissez le formulaire d'options de rachat figurant dans votre trousse de rachat.</li><li>✓ Envoyez-le au Régime des CAAT, accompagné d'une copie de votre preuve d'âge.</li></ul>	<p>Communiquez avec votre conseiller financier si vous souhaitez obtenir un avis indépendant.</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Prenez les dispositions nécessaires pour que votre institution financière transfère les fonds nécessaires au rachat au Régime des CAAT.</li></ul>	<p>Utilisez le formulaire <b>T2033</b> si vos fonds se trouvent dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).</p> <p>Votre institution financière devra faire un chèque à l'ordre du <b>Régime de retraite des CAAT</b>.</p> <p>Il se peut que votre institution financière vous facture des frais pour le transfert. Vous êtes responsable du paiement de ces frais.</p> <p>Utilisez le formulaire <b>T2151</b> si vos fonds se trouvent dans le régime de retraite d'un ancien employeur.</p> <p><b>Tous les formulaires nécessaires se trouvent dans votre trousse de rachat.</b></p>

Vous devez effectuer le transfert de fonds dans les 90 jours suivant la réception de la trousse de rachat, faute de quoi vous devrez recommencer la procédure.

#### Confirmation du rachat

Votre rente a augmenté! Le montant de votre rente plus élevée sera reflété dans vos dossiers dans les 30 jours suivant la réception de votre paiement intégral. Connectez-vous à [Ma Pension](#) pour voir l'impact de votre rachat.